

**Rapport de la commission de gestion concernant
Préavis N°2024/01 « Capitalisation complémentaire de la société Energie Naturelle
Mollendruz SA – Demande de crédit »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion, composée de Mesdames et Messieurs :

Véronique Dupraz Rutz (Présidente)

Dominique Pythoud

Solange Roch

Sacha Teutschmann

Nicolas Bersier

Adrien Magnenat

S'est réunie le lundi 05 février 2024 en salle de Municipalité afin d'étudier le préavis concernant la capitalisation complémentaire de la société Energie Naturelle Mollendruz SA – Demande de crédit, en présence de la Municipalité incorpore composée de :

Monsieur Claude Languetin, Syndic

Madame Caroline Paccaud,

Monsieur Claude Goy,

Monsieur Bernard Martignier,

Monsieur Danilo Perotti,

ainsi que la présence de Monsieur Roger Dupertuis, Syndic de la commune de La Praz et représentant de Energie Naturelle Mollendruz SA, nommée ci-dessous ENM SA

Grâce au préavis très détaillé et à la présence de la Municipalité incorpore, ainsi que de Monsieur Roger Dupertuis d'ENM SA, qui nous a donné un point de situation actuel et détaillé du projet, la commission a pu obtenir tous les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension de celui-ci.

La commission remercie les membres de la Municipalité ainsi que Monsieur Roger Dupertuis pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications.

La commission relève les points suivants :

- Cet investissement de CHF 120'000.- pourrait être considéré comme un investissement risqué, vu que nous augmentons nos parts dans le capital-actions d'une société anonyme. Cependant le risque est assez mesuré, vu que d'une part le projet est maintenant à bout touchant, et que nous pouvons à tout moment revendre nos parts si nous devons perdre confiance en l'entier du projet. Le seul risque réel de perte existant à ce jour, serait un arrêt complet du projet, sans que nous ayons pu vendre nos parts avant.
- Le calendrier du projet est le suivant :
Septembre 2023 : Dépôt du permis de construire avec autorisation prévue pour fin 2024
Fin 2023 : Préparation de l'appel d'offres avec décision finale prévue au plus tard fin 2025
Fin 2025 : Début des travaux avec mise en œuvre du parc, prévue en 2027.
- Ce calendrier ne sera pas mis en péril, grâce notamment à l'aide d'une nouvelle loi fédérale entrée en vigueur il y a peu et simplifiant les procédures de mise en route des parcs éoliens, en limitant par exemple les possibilités de recours à un seul recours cantonal possible.
- Les retombées financières pour notre commune sont importantes, avec une rentrée annuelle de CHF 125'000.- à CHF 150'000.- par année versée pendant les 15 premières années, puis sous

Conseil communal de Vaulion

forme de participation aux gains réalisés sur la vente d'électricité. A cela il faut ajouter des dividendes annuels par action, ainsi que des mesures compensatoires pour l'amélioration du paysage et la biodiversité à hauteur de CHF 1'700'000.- répartis sur les 4 communes de la région et sur les 20 à 40 prochaines années.

- Sur les 3 autres communes, Mont-la-Ville a déjà accepté le préavis, alors que Juriens et La Praz doivent encore voter.
- A noter pour finir que si nous ne profitons pas de cette offre d'achat des parts au prix nominal, elles pourraient par la suite être proposées à un prix plus élevé, et la part de CHF 120'000.- que nous ne prendrions pas cette fois, serait rapidement convoitée par d'autres investisseurs, qui profiteraient des retombées financières à notre place.
- Tout comme la municipalité, la commission estime que nous devons par cette participation à l'augmentation du capital, montrer notre intérêt fort pour une politique énergétique communale tournée vers le progrès.

En conclusion, la commission propose au Conseil communal :

- Vu le préavis municipal 2024-01 ;
- Oûi le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

De décider :

- D'octroyer un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 à la Municipalité, pour participer à l'augmentation de capital de la Société Energie Naturelle Mollendruz SA,
- D'accepter que ce montant soit financé par la trésorerie générale,
- D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances.
- De donner décharge à la commission de son mandat

Vaulion, le 09 février 2024

La Présidente



Véronique Dupraz Rutz

Le Rapporteur



Sacha Teutschmann